



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/05/2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Renaud CHEIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Mme Sanchez Catherine

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY.

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Commande publique 2021/36 N°9**

**Autorisation donnée au Maire de signer le marché de construction de l'espace de glisse**

Monsieur le Maire après avoir rappelé que la construction de l'espace de glisse est une dépense prévue pour le budget 2021 expose qu'il y a eu deux propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : Pro Urba et MJO

La commission d'Appel d'Offre a délibéré et retenu Pro Urba.

Aux vues de l'analyse de ces offres, le Conseil municipal,

**DECIDE 1 abstention, 13 pour des membres présents et représentés** de retenir l'entreprise Pro Urba pour la construction de l'espace de glisse sur la commune de Brach d'un montant de 52 993.36 € HT soit 63 592.03 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents et pièces comptables la construction de l'espace de glisse sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX

